

L'an deux mil vingt, le dix-huit février à vingt heures trente, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Monsieur GAUCHER Alain, Madame PAUL Delphine, Madame DEGRIS Monique, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame DE PRA Catherine, Monsieur HENRY Christophe, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle et Monsieur HONORE Samuel

Absent avec pouvoir : Monsieur LANOIS Vincent donne pouvoir à Monsieur HENRY Christophe

Absents sans pouvoir : Madame BERTIN Sabine, Madame PINTAURI Angélique et Monsieur HUSSON Anthony

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame DE PRA Catherine

Date de convocation : 11 février 2020

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 19/02/2020 et affiché le compte-rendu de cette séance le 20/02/2020
--

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2019
- Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le budget général de la Commune – exercice 2020 (annule et remplace la délibération n°19-58)
- Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel pour l'implantation d'un système de vidéoprotection dans la commune
- Vente du bien immobilier cadastré BH 536 situé 3 rue Gaston Broquet
- Convention avec la CC CVV pour le contrôle des poteaux incendie
- Fixation du tarif des contrôles d'assainissement collectif et convention avec la CC CVV pour les effectuer
- Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).
- Convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants
- Fixation du prix de cession des parcelles des futurs lotissements
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'elle retire l'ordre du jour suivant :

- Vente du bien immobilier cadastré BH 536 situé 3 rue Gaston Broquet

COMMUNE DE VOID-VACON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2019

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Délibération n° 20-01 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le budget général de la Commune - exercice 2020 (annule et remplace la délibération n°19-58)

La collectivité va voter le budget primitif 2020 en avril 2020.

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2020 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, l'ouverture anticipée de dépenses d'investissement sur le budget général de la Commune pour l'exercice 2020 doit se faire selon les limites des crédits suivants :

Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts BP 2019+Décisions modificatives)	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2020 <u>maximale</u>
20 - Immobilisations incorporelles	12 000,00	3 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	2 500,00	625,00
21 - Immobilisations corporelles	393 500,00	98 375,00
23- Immobilisations en cours	2 412 000,00	603 000,00
Total	2 820 000,00	705 000,00

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2020 des crédits mentionnés ci-dessous :

20 - Immobilisations incorporelles	2 000,00
21- Immobilisations corporelles	98 000,00
23- Immobilisations en cours	600 000,00
Total	700 000,00

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 20-01 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le budget général de la Commune - exercice 2020 (annule et remplace la délibération n°19-58) (suite)

Elle propose la répartition des crédits d'investissement par articles à ouvrir par anticipation sur 2020 comme suit :

Chapitre 20- Immobilisations incorporelles : 2 000,00 €

Article 2033 – *Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion* : 2 000,00€

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 98 000,00 €

Article 2111 – *Terrains nus* 1 000,00 €

Article 2116 – *Cimetières* : 12 000,00 €

Article 2121 – *Plantations d'arbres* : 3 000,00 €

Article 2128 – *Autres agencements et aménagements de terrains*: 5 000,00 €

Article 2135 – *Installations générales, agencements, aménagements des constructions*: 7 000,00 €

Article 2138 – *Autres constructions*: 3 000,00 €

Article 2151 – *Réseaux de voirie* : 6 000,00 €

Article 2152 – *Installations de voirie* : 1 000,00 €

Article 21568 – *Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile* : 1 000,00 €

Article 21578 – *Autre matériel et outillage de voirie* : 2 000,00 €

Article 2158 – *Autres installations, matériel et outillage techniques* : 4 000,00 €

Article 2182 – *Matériel de transport* : 34 000,00 €

Article 2183 – *Matériel de bureau et matériel informatique* : 15 000,00 €

Article 2184 – *Mobilier* : 2 000,00 €

Article 2188 – *Autres immobilisations corporelles* : 2 000,00 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 600 000,00 €

Article 2312 – *Agencements et aménagements de terrains* : 40 000,00 €

Article 2313 – *Constructions* : 450 000,00 €

Article 2315 – *Installations, matériels et outillages techniques* : 50 000,00 €

Article 238 – *Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles* : 60 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité** des membres présents ou représentés l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2020 des crédits mentionnés ci-dessus.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 20-02: Validation de l'avant-projet définitif et du plan de financement prévisionnel pour l'implantation du système de vidéoprotection dans la commune

Madame le Maire informe que la commission travaux a validé l'avant-projet définitif concernant l'implantation des caméras de vidéoprotection dans la commune élaboré par l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Ce projet prévoit l'installation de 8 caméras de vidéoprotection dans la commune. La commission départementale des systèmes de vidéoprotection a été saisie et a donné un avis favorable sur ce projet le 12 février 2020.

L'implantation de ces caméras permettra à la Commune la surveillance de la voie publique, la lutte contre la délinquance, la protection des personnes et la protection des biens publics. Elles constituent un outil supplémentaire au service des forces de l'ordre.

Le Maire précise que l'Etat peut participer dans le cadre de cette opération et présente le plan de financement prévisionnel joint en annexe pour cette opération évaluée à 105 950,00 € HT, hors frais d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Après délibération, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

- **valide** l'avant-projet définitif pour l'implantation du système de vidéoprotection,
- **autorise** le Maire à signer tous les documents et pièces pour la mise en place effective de ce système
- **sollicite** une subvention au titre des concours financiers de l'Etat
- **valide** le plan de financement prévisionnel tel que présenté
- **précise** que dans le cas où les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement

Délibération n° 20-03: Convention avec la CC CVV pour le contrôle des poteaux incendie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre de son pouvoir de police, le Maire doit s'assurer de la suffisance des moyens de lutte contre l'incendie. Cette obligation recouvre en particulier celle de veiller à la disponibilité et au fonctionnement des points d'eau pour l'alimentation des services d'incendie et de secours.

Les points d'eau doivent donc être périodiquement contrôlés et entretenus, la loi oblige les collectivités à s'assurer du bon état de fonctionnement des hydrants au moyen d'un contrôle annuel.

La CC CVV a proposé aux communes qui le souhaitent de fournir une prestation de service pour opérer les contrôles des bornes incendie par les agents techniques de la CC CVV avec du matériel acquis par la structure intercommunale.

Madame le Maire présente la convention de prestation de service avec notamment un coût pour ce service de 20 € par borne contrôlée.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** des membres présents ou représentés Madame le Maire à signer cette convention de prestation de service avec la CC CVV.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 20-04: Fixation du tarif des contrôles d'assainissement collectif et convention avec la CC CVV pour leur réalisation

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement d'assainissement collectif de la commune rappelle qu'avant toute vente d'un immeuble, un contrôle de raccordement est obligatoire et doit être effectué par un organisme habilité sur demande du vendeur ou de son mandataire.

Dans le cadre des conventions signées avec le SIVU des 7 Ponts et la commune de Void-Vacon pour la gestion du service d'assainissement collectif, la CC CVV a été sollicitée par les deux entités pour la réalisation par un agent intercommunal des contrôles de raccordement des habitations dans le cadre des ventes immobilières. Ainsi, lors des ventes immobilières, le vendeur pourra soit demander à la commune de réaliser ce service, soit solliciter un organisme habilité.

Mme le Maire présente la convention de prestation de service pour la réalisation de ce contrôle avec notamment le remboursement des frais de service de 135 € par contrôle à la CC CVV. Il est rappelé que ce contrôle ne devra nécessiter qu'un seul agent intercommunal.

Elle propose de fixer le tarif des contrôles d'assainissement collectif qui sera demandé aux vendeurs ou à leurs mandataires à 150 € HT (soit 165 € TTC avec le tarif en vigueur de TVA de 10%)

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **fixe** le tarif des contrôles d'assainissement collectif qui sera demandé aux vendeurs ou à leurs mandataires à 150 € HT

- **autorise** Mme le Maire à signer la convention de prestations de services pour la réalisation de ces contrôles avec la CC CVV

Délibération n° 20-05: Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 20-05: Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I) (suite)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

- **approuve** l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- **approuve** le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- **approuve** la modification de l'objet du syndicat,
- **autorise** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

Délibération n° 20-06: Convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants a été conclue l'année dernière.

La convention encadre la mise en place d'actions de captures puis de stérilisation visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur

Elle rappelle que les frais afférents aux opérations de capture, de transport et de garde sont intégralement pris en charge par la commune. La fondation 30 millions d'Amis prend en charge les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants, à hauteur de 80 euros pour une ovariectomie et tatouage et 60 euros pour une castration et tatouage. La municipalité de VOID-VACON s'engage à verser à la Fondation 30 millions d'Amis une participation, sous forme d'acompte et à hauteur de 50%, aux frais de stérilisations et de tatouages en fonction du nombre de chats recensés dans le questionnaire renvoyé.

La convention sera annexée à la présente délibération valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **autorise** le Maire à signer la convention pour l'année 2020 avec la Fondation 30 Millions d'Amis
- **autorise** le Maire à remplir le questionnaire du nombre de chats à stériliser et tatouer et à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour les années suivantes.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 20-07: Fixation du prix de cession des parcelles des futurs lotissements

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les avants projets pour les 2 futurs lotissements ont été approuvés lors de la séance du 17 décembre 2019. Les permis d'aménager du lotissement « La côte des vignes » à VOID et du lotissement « La gravière » à VACON ont été déposés le 7 février dernier.

Elle présente les plans de financements de chacun des 2 lotissements et le plan de financement global des 2 lotissements. Elle propose de fixer un prix de cession identique pour les parcelles des deux futurs lotissements s'élevant à 55 € HT le m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres qui se sont exprimés (*Abstention de Mesdames Catherine DE PRA et Virginie BOKSEBELD*) :

- **Fixe** le prix de cession des parcelles des deux futurs lotissements à 55 € HT soit 66 € TTC le m² (au taux de TVA en vigueur de 20%)

Votants : 15
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 2

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014 complétée par la délibération du 19 décembre 2016.

► Marché de travaux: Réparation du panneau d'affichage électronique confiée à la société SIGNAUX GIROD pour un montant global de 2 649,63 € HT

► Marché de travaux: Reproduction de 9 plans pour le service des eaux confiée à la société DIAZOCOPY pour un montant global de 108,00 € HT

► Marché de fourniture: Achat cadeau à la stagiaire à CHARLENE BRIN DE BEAUTE pour un montant de 45,00 € TTC

► Marché de fourniture: Achat de 20 litres de traitement chlore à la société ORIZON pour un montant de 532,80 € TTC

► Marché de fourniture: Achat de 5 sapins à SARL JARDIN DECORATION pour un montant de 145,00 € TTC

► Marché de fourniture: Petits fours pour les Vœux du Maire confiés à CAILLE Jocelyne pour un montant de 574,00 € TTC

► Marché de fourniture: Achats de produits d'entretien pour la salle JLG chez la société RAJA pour un montant de 911,35 € TTC

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de service: Forfait annuel pour envoi des actes au contrôle de légalité auprès d'AWS pour un montant de 563,80 € TTC

► Marché de travaux : Maintenance annuelle des équipements campanaires (cloches et horloges) des églises de la commune confié pour 3 ans à l'ETS FRANCOIS CHRETIEN un montant de 341,00 € HT/an

► Marché de fourniture: Achats d'ampoules pour le service technique chez la société CITEOS pour un montant de 744,00 € TTC

► Marché de travaux: Renouvellement du branchement AEP situé au 33 Le Parterre confié à la société PIERSON TP pour un montant de 1 480,00 € HT

► Marché de service: Vérifications des installations électriques, gaz, appareils et équipements de travail, aires de jeux et équipements sportifs pour l'année 2020 confié au groupe CADET pour un montant de 2 160,00 € TTC

► Marché de fourniture: Mise en place de la communication en mode IP (GPRS) en remplacement du réseau téléphonique RTC et GSM Data sur 6 sites pour les réseaux d'eau et d'assainissement confié à la société DEST pour un montant global de 3 900,00 € HT

► Marché de travaux: Réfection de la toiture du lavoir de VAcon confiée à la SARL DEGANO-OESCH pour un montant de 903,50 € HT

► Marché de fourniture: Achat de fournitures administratives chez STYLO'PEN pour un montant de 316,19 € TTC

► Marché de service: Renouvellement de 5 ans du contrat de location Entretien de la machine à affranchir auprès de PITNEY BOWES pour un montant de 910,00 € HT

► Marché de fourniture: Remplacement du chauffe-eau de la boucherie confié à Sébastien ZANON pour un montant de 1 225,90 € HT

► Marché de travaux: Réparation de la serrure du magasin PROXI confiée à la société NAVARRO FERMETURES pour un montant de 401,60 € HT

► Renouvellement de l'adhésion à l'Association Départementale des Maires de Meuse et à l'Association des Maires de France pour une cotisation 2020 de 467,32 €

► Marché de travaux: Réalisation du câblage en cuivre et en fibre de l'espace culturel et touristique dédié au Fardier de Cugnot confiée à la société ORANGE pour des montants respectifs de 1422,58€ HT et 764,00 € HT

► Adhésion à la Médiation de l'Eau pour un montant de 360.00€ TTC payé pour moitié sur le budget eau et pour moitié sur le budget assainissement.

► Marché de travaux : Entretien de deux véhicules communaux confié au garage VENNET ROCHON SARL pour un montant global de 465,28 € TTC

► Marché de fourniture : Achats de sacs à crottes de chiens pour un montant de 103,16€ TTC auprès de la SARL ANIMO CONCEPT

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Remboursement de l'intégralité de la caution à l'ancien locataire de la boucherie, soit 414 euros et signature de la reprise de bail pour la boucherie avec les nouveaux locataires jusqu'au 30/06/2023 pour un loyer mensuel de 414 euros

▶ Acceptation du remboursement de la part de GROUPAMA de l'intégralité du coût du remplacement suite au bris du hayon arrière d'un tracteur communal, à savoir 840,84 euros.

▶ Marché de travaux : Réparation d'une fuite d'eau au lotissement Sous les Vignes attribuée à la société PIERSON TP pour un montant de 1583,83 € HT

▶ Marché de travaux : Changement de 2 vannes rue du château attribuée à la société MULLER BRUNO TP pour un montant de 1 670,00 € HT

▶ Marché de travaux : Remplacement d'un candélabre accidenté devant la salle JLG confiée à la société SDEL LUMIERE CITEOS pour un montant de 1 575,00 € HT

▶ Marché de service : Mise en place et abonnement annuel d'une messagerie professionnelle MailinBlack confiée à la société NEO EST pour un montant de 539,00 € HT/an

▶ Marché de fourniture : Remplacement du serveur, mise en place d'une sauvegarde sur serveur, migration des postes clients sur windows 10 (avec remplacement d'un poste) et mise en place d'un firewall confiée à la société NEO EST pour un montant de 11 646,00 € HT

▶ Marché de service : Installation de JVS MAIRISTEM sur le nouveau serveur confiée à la société JVS pour un montant de 200,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Fourniture et pose d'un columbarium 24 places confiée à la société GRANIMOND pour un montant de 18 000,00 € HT

▶ Marché de travaux : Aération à lame du terrain de football confiée à la société TECHNIGAZON pour un montant global de 1 750,00 € HT pour 5 passages.

▶ Marché de travaux : Travaux de régénération du terrain de football confiée à la société TECHNIGAZON pour un montant de 770,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Fourniture d'engrais pour le terrain de football confiée à la société TECHNIGAZON pour un montant de 568,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Fourniture et remplacement de driver sur 3 luminaires confié à la société CITEOS pour un montant de 378,00 € TTC

▶ Marché de travaux : Travaux d'effacement du réseau téléphonique de La poterne – Rue du château attribués à COLAS NORD-EST pour un montant de 8 787,00 € HT

▶ Marché de travaux : Travaux d'aération sur une fenêtre d'un logement communal confiés à la SARL HOUSSARD pour un montant de 83,40€ TTC

▶ Marché de fourniture : Fourniture du matériel pour l'arrosage automatique de la Place CUGNOT confié à la société LORRAINE ESPACES VERTS pour 342,44 € TTC

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de fourniture: Fourniture de 2 panneaux pour les nouveaux horaires de la mairie confiée à la société BRUNEAU pour un montant de 262,50 € HT

► Marché de travaux : Construction de l'espace culturel et touristique dédié au Fardier de Cugnot :

- ❖ Lot 1 - VRD Réseaux Bâtiment neuf + Tour de l'Audience attribué à SARL GOUVERD TP pour un montant de 49 457,10 € HT (offre de base sans option)
- ❖ Lot 2 - Gros œuvre Bâtiment neuf + Tour de l'Audience attribué à SARL HCT pour un montant de 254 794,86 € HT
- ❖ Lot 3 - Charpente bâtiment neuf attribué à SARL BUGUET pour un montant de 51 729,73 € HT
- ❖ Lot 4 - Echafaudage Tour de l'Audience attribué à INDUSTRIE SERVICE LORRAINE pour un montant de 20 575,00 € HT (offre de base sans option)
- ❖ Lot 5 - Pierre de taille Tour de l'Audience attribué à SARL PIERRE ET HABITAT pour un montant de 169 976,60 € HT
- ❖ Lot 6 - Couverture étanchéité bardage bâtiment neuf attribué à CUNIN SAS pour un montant de 85 497,36 € HT
- ❖ Lot 7 - Charpente couverture Tour de l'Audience attribué à LAURENT DANIEL pour un montant de 110 603,35 € HT (offre de base avec option)
- ❖ Lot 8 - Plancher bois Tour de l'Audience attribué à LAURENT DANIEL pour un montant de 35 909,80 € HT
- ❖ Lot 9 - Menuiseries aluminium bâtiment neuf attribué à la SAS PAQUATTE ET FILS pour un montant de 56 270,80 € HT
- ❖ Lot 10 - Menuiseries bois Bâtiment neuf + Tour de l'Audience attribué à la SARL HOUSSARD pour un montant de 125 549,80 € HT (offre de base avec option)
- ❖ Lot 11 – Métallerie Bâtiment neuf attribué à la SARL CORDEIRO pour un montant de 84 124,90 € HT
- ❖ Lot 12 - Plâtrerie Bâtiment neuf attribué à SAS P.TABACCHI pour un montant de 13 864,74 € HT
- ❖ Lot 13 -Electricité Bâtiment neuf + Tour de l'Audience attribué à SAS KAUFMANN ELECTRICITE pour un montant de 73 764,50 € HT
- ❖ Lot 14 – Chauffage-Ventilation-Plomberie Bâtiment neuf + Tour de l'Audience attribué à SARL LHERITIER pour un montant de 58 432,61 € HT
- ❖ Lot 15 - Peinture-Sols souples bâtiment neuf attribué à PEINTURES TONNES SAS pour un montant de 12 051,00 € HT (offre de base sans option)
- ❖ Lot 16- Ascenseur attribué à la société TYSSENKRUPP ASCENCEURS pour un montant de 25 600,00 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture d'une nacelle d'occasion munie de 2 coffres neufs confiée à la société LORMECASER pour un montant global avec la reprise de l'ancienne nacelle de 26 990,00 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture d'un panneau de limitation de tonnage + accessoires confiée à la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 168,80 € HT

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions et informations diverses :

- Informations diverses et tour de table de l'ensemble des conseillers présents.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

COMMUNE DE VOID-VACON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2019

Délibération n° 20-01 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur le budget général de la Commune - exercice 2020 (annule et remplace la délibération n°19-58)

Délibération n° 20-02 : Validation de l'avant-projet définitif et du plan de financement prévisionnel pour l'implantation du système de vidéoprotection dans la commune

Délibération n° 20-03 : Convention avec la CC CVV pour le contrôle des poteaux incendie

Délibération n° 20-04 : Fixation du tarif des contrôles d'assainissement collectif et convention avec la CC CVV pour leur réalisation

Délibération n° 20-05 : Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Délibération n° 20-06 : Convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Délibération n° 20-07 : Fixation du prix de cession des parcelles des futurs lotissements

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**Questions et informations diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Alain GAUCHER	
Delphine PAUL	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	Procuration à Sylvie ROCHON
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Virginie BOKSEBELD	Procuration à Alain GAUCHER
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	Absente
Angélique PINTAURI	Procuration à Sabine BERTIN
Anthony HUSSON	Absent
Samuel HONORE	